



La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances prévoit la scolarisation des élèves en situation de handicap et leur inclusion, aussi longtemps que possible, sans aucune distinction, en adaptant l'environnement scolaire à leurs besoins et en y mettant l'accompagnement nécessaire.

Dans chaque circonscription, un enseignant ressources, dit enseignant référent, est en charge de définir le parcours de votre enfant à travers un **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)**. Il assure avec l'équipe éducative de votre enfant la rédaction du GEVA-Cco (Guide d'Evaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation), dans le dossier MDPH. Il détermine, coordonne et suit les modalités de déroulement de la scolarité de votre enfant et les mesures pédagogiques, éducatives, sociales lui permettant d'évoluer dans les meilleures conditions.

Ce PPS peut notamment prévoir, si la MDPH le valide, le recours à une aide individuelle ou mutualisée (assistante de vie scolaire) et tout accompagnement utile (matériel pédagogique adapté, aménagement des conditions d'examen ou d'évaluation,...). Une équipe de suivi de la scolarisation (ESS) accompagne ensuite avec vous la mise en œuvre de ces mesures et leur évolution. Ce protocole détermine les conditions de sa scolarisation jusqu'à l'enseignement supérieur.

Quand la scolarisation en milieu ordinaire dans une classe ordinaire n'est plus possible ou adaptée à votre enfant, une orientation peut être proposée dans une classe spécialisée, à partir du CP (**unité localisée pour l'inclusion scolaire ULIS**) et jusqu'au lycée. Il y a à Pontault-Combault 3 classes ULIS-Ecole et 1 classe-ULIS collège. La scolarisation peut également être privilégiée dans un **établissement médico-social** lorsque les circonstances l'exigent. Ces établissements proposent une thérapie avec une prise en charge scolaire adaptées.

### **POUR SE RENSEIGNER**

Cellule aide handicap école [aidehandicapecole@education.gouv.fr](mailto:aidehandicapecole@education.gouv.fr) [1]/

N° vert 0 800 730 123

**URL de la source (modifié le 26/06/2020 - 16:05):** <https://www.pontault-combault.fr/maladie-et-handicap/la-scolarisation>

### **Liens**

[1] <mailto:aidehandicapecole@education.gouv.fr>



## **La scolarisation**

Publié sur le site Mairie de Pontault-Combault (<https://www.pontault-combault.fr>)

---